

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 2 mai 2022 à 18 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Est absente : Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Assemblée publique de consultation tenue sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est présent et agit à titre de secrétaire. Le directeur du service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, Monsieur Olivier Banville, est également présent à titre de personne-ressource.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h. Il remercie les gens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Trois (3) personnes sont présentes dans la salle et Madame Julie Potvin, représentante du Projet La Ruche est présente via la plate-forme Zoom.

2. Présentation du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Monsieur Olivier Banville, urbaniste, fait la présentation du PPCMOI relatif au Projet La Ruche à l'aide d'une présentation.

Il consiste à l'autorisation d'un projet agrotouristique, le « Projet La Ruche » sis au 538, 5^e Rang Ouest à Baie-des-Sables. Plus spécifiquement, son objet consiste à autoriser deux usages complémentaires supplémentaires dans la résidence existante, soit « Restauration de type table champêtre » et « Kiosque de vente de produits divers ». Cette autorisation est requise puisque le projet déposé déroge à la réglementation actuelle concernant les types, le nombre, la superficie et les enseignes des usages complémentaires.

En plus de l'usage principal résidentiel, les usages complémentaires suivants sont à prévoir ou à autoriser :

- Un gîte touristique de 4 chambres à coucher a déjà été autorisé par un certificat d'autorisation en 2021;
- Un restaurant projeté de type table champêtre qui aura une superficie de 89.89 mètres carrés;
- Un kiosque de vente de produits de la ferme qui aura une superficie de 23.69 mètres carrés;
- Une terrasse extérieure pour la clientèle (nouvel ajout).

L'aménagement d'une enseigne commerciale sur le terrain d'un maximum de 6 mètres carrés, une enseigne d'identification sur le bâtiment d'un maximum d'un mètre carré et une enseigne directionnelle d'un mètre carré sont également à autoriser.

Monsieur Olivier Banville répond aux questions soulevées durant la présentation.

3. Explication de la procédure d'approbation du PPCMOI

Monsieur Olivier Banville explique également aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable à ce projet ainsi que des démarches à venir avant l'entrée en vigueur de ce PPCMOI.

4. Période de questions du public sur ce projet de règlement

- Épandage du fumier (aucune conséquence additionnelle puisque le projet ne sera pas considéré comme un immeuble protégé).

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h26.

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier